

SKI ALPIN

Des informations supplémentaires sont affichées sur la page de ski alpin du site Web de SSNÉ.

Ski alpin	Date de début	31 novembre
	Première compétition	3 janvier
	Date de déclaration	10 janvier
	Championnats provinciaux	5 mars
	Installation hôte	Ski Wentworth

Limite des compétitions	8 jours de compétition
-------------------------	------------------------

Exigences pour l'entraînement	<ul style="list-style-type: none">- Making Headway- Les entraîneurs doivent être certifiés au niveau introduction par la Fédération des entraîneurs de ski du Canada (FESC).- Safe Sport
-------------------------------	--

Les compétitions de ski alpin approuvées par SSNÉ respecteront les règles et les règlements définis par Alpine Ski Nova Scotia (www.alpineskinovascotia.ca) en plus des règles spécifiques de SSNÉ qui suivent :

23.1 **Classification d'âge**

- Sénior — Deuxième et troisième année du deuxième cycle du secondaire
- Intermédiaire — 9e année et première année du deuxième cycle du secondaire
- Junior — 7e et 8e année

23.2 **Admissibilité des élèves**

- Tous les élèves athlètes admissibles conformément à la règle 2 (Admissibilité des élèves)
- Un athlète qui souhaite participer au championnat provincial de SSNÉ doit d'abord avoir participé à un minimum de deux courses régionales dans la même classification d'âge (c.-à-d. qu'un skieur de niveau intermédiaire ne peut pas skier avec l'équipe sénior lors des provinciales à moins d'avoir d'abord skié dans deux courses régionales en tant qu'athlète sénior).

23.3 **Représentation régionale**

Les DEUX (2) meilleures équipes par région ou classification et le reste des CINQ (5) skieurs ayant obtenu les meilleurs résultats, s'il y a lieu.

23.4 **Format provincial (sauf si modifié conformément à la règle 5.5.2) — Slalom géant**

23.5 **Prix**

- 23.5.1 La bannière du championnat sera décernée à l'école gagnante de chaque classification.
Des médailles d'or de SSNÉ (6) seront décernées aux membres de l'équipe de première place et à leur entraîneur.
Des médailles d'argent de SSNÉ (6) seront décernées aux membres de l'équipe en deuxième place et à leur entraîneur.
Des médailles de bronze de SSNÉ (6) seront décernées aux membres de l'équipe de troisième place et à leur entraîneur.
- 23.5.2 Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront décernées aux trois skieurs individuels supérieurs des divisions junior, intermédiaire et sénior (garçons et filles).

23.6 **Règles générales du jeu**

- On respectera les règles d'Alpin Canada.

23.7 **Règles particulières à SSNÉ**

- 23.7.1 On doit porter des casques approuvés par la CSA.
- 23.7.2 Les combinaisons de slalom géant ou de ski alpin ne sont pas permises.

Exigences pour les installations lors de championnats provinciaux

ÉTABLISSEMENT APPROUVÉ PAR SSNÉ

PROTOCOLES DE SÉCURITÉ

Équipement

- Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.
- Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé en toute sécurité.
- Les athlètes doivent inspecter tout leur équipement avant de s'en servir et signaler leurs préoccupations à l'entraîneur.

Ski alpin

Lors des pratiques et des compétitions, les athlètes doivent porter ce qui suit :

- Un casque protecteur bien ajusté (selon les lignes directrices du fabricant) à carapace rigide et porté correctement qui offre une protection complète de la tête (avant et arrière) et des oreilles. Un casque de slalom approuvé par la Fédération Internationale de Ski (FIS) avec un protège-menton attaché et affichant un des codes de certification suivants : ASTM F2040, CEN 1077 ou Snell S98
- Il doit y avoir un système de communication fiable qui fonctionne et qui s'étend sur tout le parcours.

Vêtements et chaussures

- Les athlètes doivent porter des vêtements et des chaussures convenables pour des activités en plein air (ex. couches de vêtements, chapeau, mitaines ou gants).
- Pas de longs foulards.
- Les cheveux longs doivent être attachés ou recouverts.
- Les bijoux portés pendant les pratiques et les compétitions doivent respecter les règles d'Alpine Ski Nova Scotia.

Installations

- Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées en toute sécurité.
- Seules les installations de ski commerciales offrant des zones d'enseignement appropriées doivent être utilisées.
- L'endroit doit être surveillé par des membres d'une patrouille de ski reconnue.
- Le responsable de l'installation doit définir la piste de ski aux élèves afin qu'ils connaissent les limites et les risques de l'activité.
- Les poteaux qui indiquent les limites de la piste doivent être de pleine taille et frangibles.
- La piste de course doit être tracée par un traceur qualifié et chevronné.
- La piste doit être tracée loin de tout obstacle dangereux.
- Des murs de sécurité, des filets ou des barrières doivent être en place là où ils sont requis.
- Il doit y avoir un tronçon clair à la fin de la piste.

Surveillance

- Une surveillance sur place est requise.
- Un véhicule doit être accessible en cas d'urgence.
- Des officiels d'Alpine Ski Nova Scotia doivent présider sur toutes les courses compétitives.
- L'endroit doit être surveillé par des membres d'une patrouille de ski reconnue qui seront aussi sur la piste quand une course prend place.